


ÉLIGIBILITÉ D'UNE PERSONNE À LA VACCINATION À L'OFFICINE

 Doit être majeure (18 ans et plus)

 Doit relever de l'une des catégories suivantes :

- ✓ Personnes âgées de 65 ans et plus
- ✓ Personnes souffrant de certaines pathologies chroniques^a (cf. liste détaillée page suivante)
- ✓ Femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse
- ✓ Personnes obèses avec un IMC ≥ 40 kg/m²
- ✓ Entourage^b des nourrissons < 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave :
 - prématurés, enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une ALD
- ✓ Entourage des personnes immunodéprimées
- ✓ Personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement
- ✓ Professionnels de santé^a et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère
- ✓ Personnel navigant des bateaux de croisière et des avions
- ✓ Personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs

 N'a pas d'antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure

 N'a pas de contre-indication au vaccin (RCP) : hypersensibilité à l'un des composants, maladie fébrile ou infection aiguë en cours

^a Un bon de prise en charge de l'Assurance maladie est adressé par courrier aux sujets âgés ≥ 65 ans, aux personnes souffrant de pathologies chroniques pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée et aux professionnels de santé libéraux en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.

^b Comprend les personnes résidant sous le même toit, l'assistant maternel et tous les contacts réguliers du nourrisson.

LISTE DES PATHOLOGIES CHRONIQUES POUR LESQUELLES LA VACCINATION ANTIGRIPPALE EST RECOMMANDÉE



Maladies respiratoires : asthme, BPCO, insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives, malformations des voies aériennes supérieures ou inférieures, malformations pulmonaires ou de la cage thoracique, bronchite chronique, bronchiectasies, hyperréactivité bronchique, dysplasies broncho-pulmonaires, mucoviscidose ;



Maladies cardiovasculaires : cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une hypertension artérielle pulmonaire et/ou une insuffisance cardiaque, insuffisances cardiaques graves, valvulopathies graves, troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours, maladies des coronaires, antécédents d'accident vasculaire cérébral ;



Maladies neurologiques ou neuromusculaires : formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcot), paraplégies et tétraplégies avec atteinte diaphragmatique ;



Maladies rénales : néphropathies chroniques graves, syndromes néphrotiques ;



Maladies hépatiques chroniques avec ou sans cirrhose ;



Diabètes de type 1 et de type 2



Drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalasso-drépanocytose ;



Déficits immunitaires primitifs ou acquis (à l'exception des personnes qui reçoivent un traitement régulier par immunoglobulines) : pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, personnes infectées par le VIH quels que soient leur âge et leur statut immunovirologique.